

Direction des Equipements Départementaux

A Moulins

Le 04 février 2011

Affaire suivie par J.P LUMINET

☎ 04 70 34 40 85

Madame Claude BREVAN

Présidente de la Commission particulière
du Débat Public RCEA

42, Rue Tourneloup

71000 MÂCON

Madame la Présidente,

Pour donner suite à notre cahier d'acteurs et à nos différentes contributions lors des séances du débat public, il me paraît nécessaire, avant la clôture du débat, d'apporter une ultime contribution prenant en compte le déficit actuel de la RCEA en matière d'équipements de sécurité.

En effet, quel que soit le choix de M. le Ministre quant à la mise à niveau de la RCEA, au moins six années vont s'écouler laissant cette voie bidirectionnelle en l'état avec une exposition aux risques de mortalité importante. Les 14 tués en 2010 et les 2 tués de janvier 2011, attestent de la nécessaire prise en compte de mesures tendant à minimiser ces risques.

C'est pourquoi, le document ci-joint retient 5 propositions basées sur l'analyse des accidents et de l'infrastructure.

En effet, la signalétique mise en place à ce jour par l'Etat nous paraît insuffisante. L'investissement que réclame ces mesures n'est pas en rapport avec la surgravité constatée, c'est pourquoi il y a lieu d'agir dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, la prise en compte de ces dispositions n'exclut pas la poursuite de la mise à 2x2 voies dans le cadre des crédits affectés à la subvention d'équilibre.

Vous remerciant pour l'excellence du travail que vous avez conduit au cours de ce débat,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Général


Jean-Paul DUFREGNE

*Reçu en main propre
le 4 février à Moulins
C. Brevan*

**PROJET D'ACCELERATION
DE LA MISE A 2X2 VOIES DE LA
RCEA**

**Contribution du Conseil général de
l'Allier à la mise en œuvre de
dispositions techniques pour réduire
l'insécurité routière dans l'attente de la
mise à niveau à 2X2 voies de la RCEA**

NOTE DE PRESENTATION

Cette note tient à souligner la nécessaire mise en œuvre des mesures de sécurité à engager dès que possible dans l'attente de la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA.

Ces dispositions sont le fruit d'une analyse des mécanismes d'accidents qui ont été mis en évidence ces cinq dernières années et d'une visite soignée de l'itinéraire. Ces dispositions viennent également complétées les mesures engagées par les services de l'Etat, ces derniers mois. Elles concernent cinq mesures spécifiques hiérarchisées pour limiter l'accidentologie :

- Aménagements d'aires d'arrêts
- renforcement de la bande d'arrêt d'urgence
- Suppression ponctuelle de dispositifs de retenue
- Suppression ponctuelle de zones de dépassement
- Mise en place d'une signalétique adaptée

Une estimation de ces propositions figure en dernier point. Elle représente 3 M€, ce qui au regard de la gravité sur l'année 2010 (14 tués) et le mois de janvier 2011 (2 tués) justifie pleinement les investissements à engager dans les meilleurs délais.

Sommaire :

1 / Création d'aires d'arrêt sur l'ensemble de l'itinéraire.

2 / Renforcement des bandes d'arrêt d'urgence (BAU)

3 / Suppression des dispositifs de retenue dans les sections à 2 X 1 voies, lorsque l'indice de danger est faible.

4 / Suppression de zones de dépassements où l'insécurité est accrue du fait de la présence de masque mobile, voire l'interdiction de dépassement pour les poids lourds dans les créneaux de faible longueur.

5 / Proposition de renforcement de la signalétique avec des panneaux de pré-information relatifs aux aires d'arrêts et aux créneaux de dépassement.

6 / Estimation des mesures envisageables et bilan accidentogène.

1 – AMENAGEMENT D'AIRES D'ARRÊTS

Actuellement, il n'existe que deux aires d'arrêts sur l'ensemble de la RCEA dans la traversée du département de l'Allier ;

Ces deux aires sont situées sur la commune de Pierrefitte-sur-Loire (une dans chaque sens de circulation).

Une autre aire d'arrêt est projetée au niveau de l'échangeur de Cressanges (RCEA/RD 18).

A noter que cette dernière n'aura pas d'accès direct et va obliger les usagers à sortir de la RCEA pour y accéder.

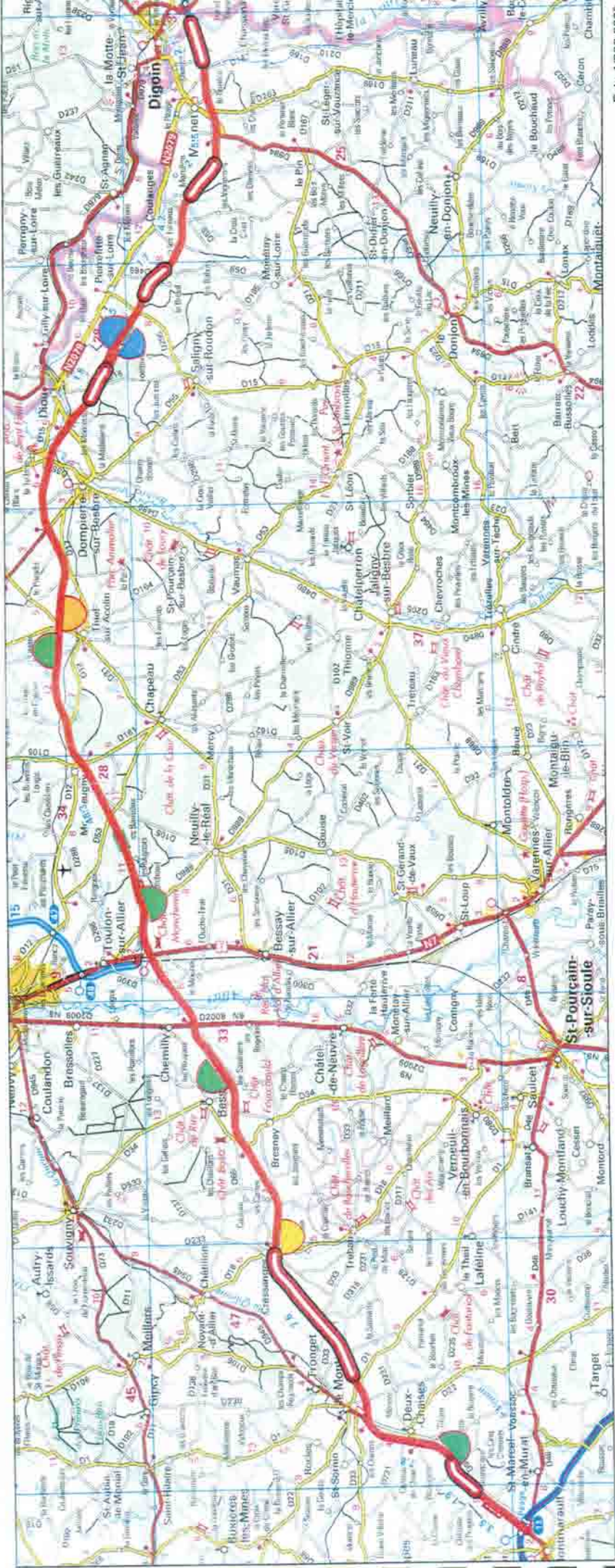
Le Conseil Général de l'Allier propose que soit aménagé trois autres aires d'arrêts permettant de « capter » les usagers en provenance de l'autoroute A71 et de la RN7. Une quatrième aire est aussi proposée au droit du parking existant sur la commune de Thiel-sur-Acolin afin de proposer aux usagers de la route des « coupures » de conduite, homogène, sur l'ensemble de l'itinéraire dans l'Allier.

Vous trouverez ci-joint :

- une vue d'ensemble des aires d'arrêt
- les différentes propositions d'aires d'arrêt

Problématique des aires d'arrêt

Vue d'ensemble entre Montmarault (A71) et la limite avec la Saône-et-Loire



Ech: 1/720000

-  Aire d'arrêt existante
-  Parking existant de faible capacité
-  Aire d'arrêt à aménager
-  Aire d'arrêt projetée (maîtrise foncière commune de Cressanges)

Problématique des aires d'arrêt : SECTION MONTMARSAULT - RN7



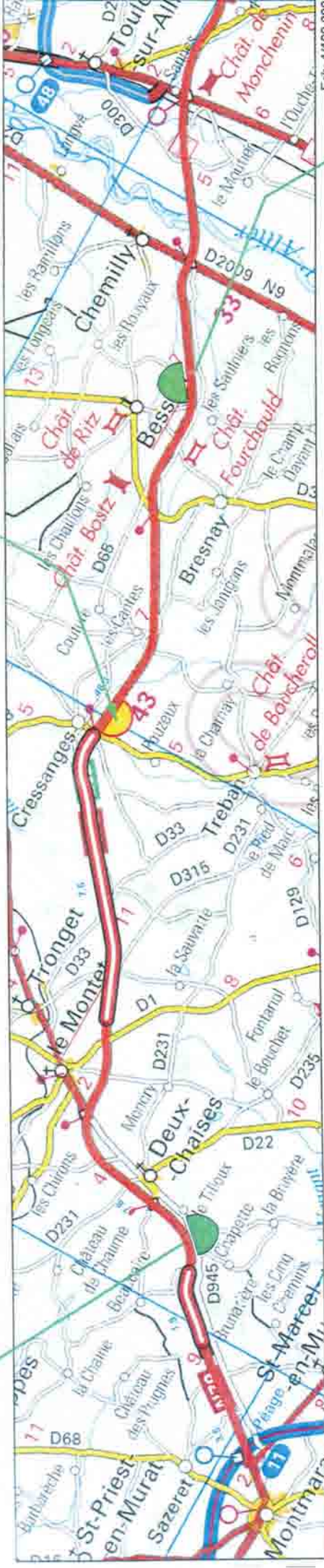
Commune de DEUX-CHAISES
sens Ouest → Est
Située à 6 km de l'échangeur de Montmarault (A71)
surface : 1,2 ha



vue sens Est-Ouest



Commune de CRESSANGES
sens Ouest → Est & Est → Ouest
Située à l'échangeur de Cressanges (D18)
surface : 3 ha



Ech: 1/100 000

Aire d'Arrêt à aménager

Aire d'Arrêt projetée (maîtrise foncière commune de Cressanges)



Commune de BESSON
sens Est → Ouest
Située à 2,5 km de l'échangeur de Chemilly
surface : 1,2 ha

Ech: 1/100 000



vue sens Est-Ouest

Problématique des aires d'arrêt : SECTION RN7 - DOMPIERRE-SUR-BESBRE

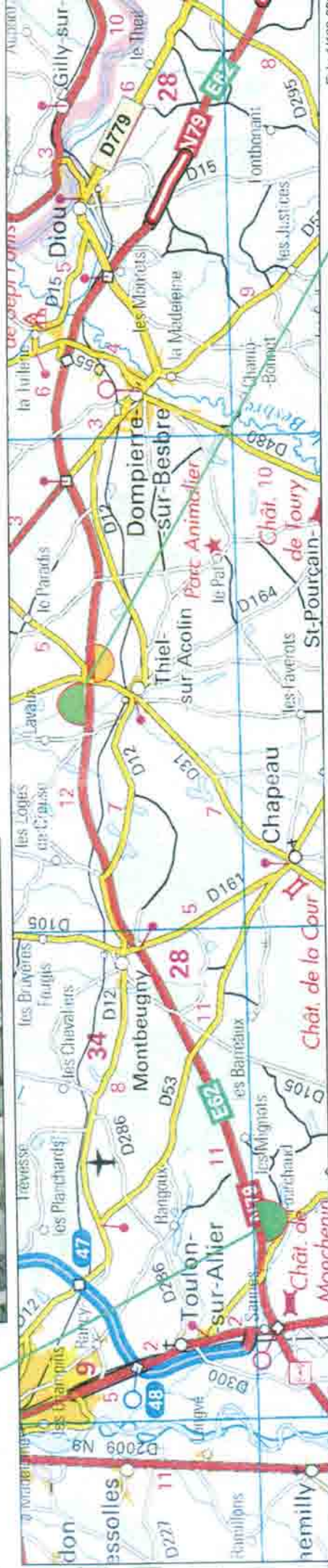
Commune de TOULON-SUR-ALLIER
sens Ouest -> Est
Située à 1,5 km à l'Est
de l'échangeur RN7
surface 1 ha



Ech: 1/7 500"



vue sens Est -> Ouest



Ech: 1/100 000

Parking existant de faible capacité

Aire d'Arrêt à aménager

Commune de THIEL-SUR-ACOLIN
sens Est -> Ouest
Située à 5,4 km de
l'échangeur de Dompière/B. (D779)
surface : 0,4 ha

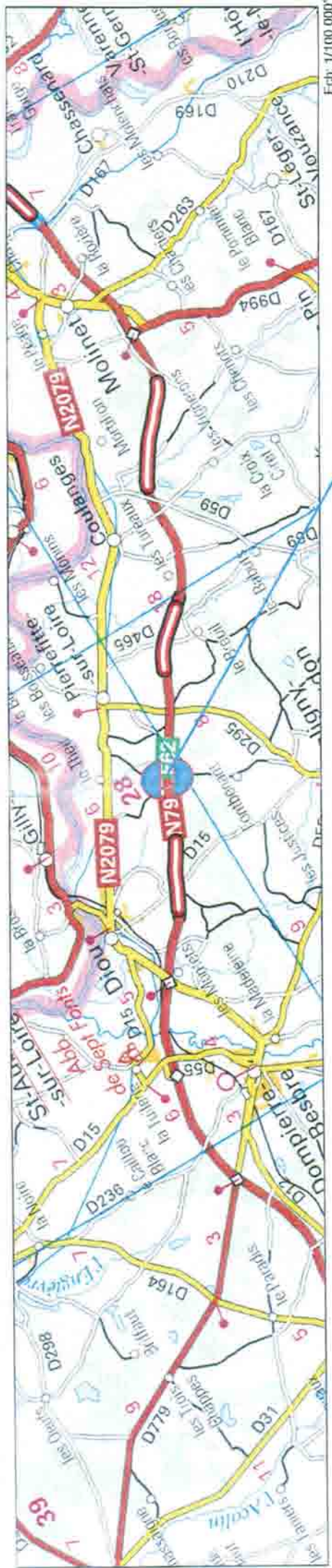


Ech: 1/7 500"



vue sens Est -> Ouest

Problématique des aires d'arrêt : SECTION DOMPIERRE / B. - SAÔNE - ET - LOIRE



Aire d'Arrêt existante



Commune de PIERREFITTE-SUR-LOIRE
sens Est-> Ouest et Ouest-> Est
surface env. 2 fois 5 ha

Ech: 1/7 600

2 – RENFORCEMENT DE LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE

Il est à noter que l'ensemble de la RCEA est équipé de bande d'arrêt d'urgence (BAU) mais qu'une section située entre l'échangeur de Chemilly (RD2009) et l'échangeur de Cressanges (RD18) présente une forte insécurité pour les usagers.

Il est donc proposé de renforcer cette BAU d'une longueur de 7km.

R C E A

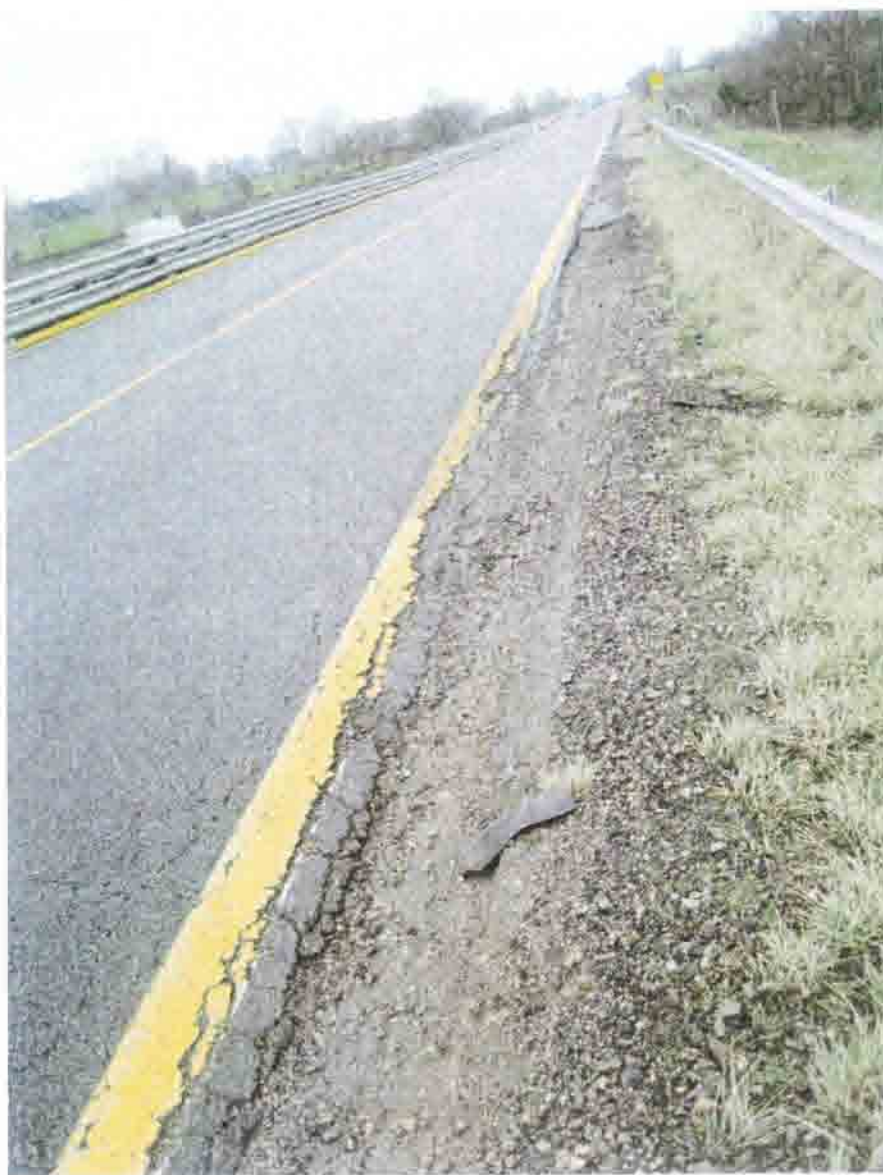
RENFORCEMENT DE LA BANDE D'ARRET D'URGENCE (BAU)

Coté Nord, Entre l'échangeur de la RD 2009 et l'échangeur de Cressanges :

7 km au droit de la zone de travaux

Coté Sud

Travaux de terrassement 2X2 voies en cours



3 – SUPPRESSION DES DISPOSITIFS DE RETENUE

Pour favoriser la « récupération des véhicules » en cas de sortie de route, il est proposé de déposer les dispositifs de retenue, situés dans les sections à deux voies où l'indice de danger est faible.

Ces dispositifs lorsqu'ils sont percutés renvoient fréquemment les véhicules sur la voie de gauche avec un risque de collision frontale très fort, de plus, ils ne laissent aucun « échappatoire » lors de dépassement dangereux conduisant à la présence de trois véhicules de front.

R C E A

DEPOSE DE GLISSIERES METALLIQUES

Entre l'échangeur de Montmarault et l'échangeur de la RN7 : 1 km (proximité échangeur de Montmarault)



Entre l'échangeur de Dompierre et le Pont de Digoin, 2,3 Km pourraient être déposées,
Avec transformation du caniveau ouvert en caniveau à fente.



De nombreuses sorties de routes récentes dans des zones non équipées de dispositifs de retenue : la dangerosité diminue, comme en témoigne un accident typique de la RCEA survenu le samedi 11 Décembre 2010 à 15 h

La gravité de l'accident n'a tenu qu'à une fraction de seconde...



RCEA (vers Dompierre)
PR 38

Entre Toulon et échangeur de Montbeugny)

TOULON/ALLIER ■ La voiture traverse la RCEA et finit en contrebas

Un couple de Montcau-les-Mines, accompagné de ses deux enfants, rentrait chez lui en voiture par la RCEA, hier, vers 15 heures, lorsque le conducteur, âgé de 28 ans, se serait assoupi. Le véhicule a alors traversé la chaussée avant de finir sa course en contrebas. Personne n'a été blessé dans cet accident, mais la circulation, régulée par les gendarmes de Moulins, a été perturbée jusqu'en fin d'après-midi.

4 – SUPPRESSION DES ZONES DE DEPASSEMENT

Sur les sections ne favorisant pas des manœuvres de dépassement en toute sécurité (masque mobile), il est proposé modifier le marquage horizontal.

Sur les créneaux de dépassement de faible linéaire, il est proposé d'interdire le dépassement aux poids lourds en vue de ne pas pénaliser les véhicules légers.

RCEA

ZONES DE DEPASSEMENT

Distances de visibilité réduite par la présence de masque mobile



RCEA

CRENEAUX DE DEPASSEMENT

Interdire le dépassement aux PL dans les créneaux de faible linéaire



5 – RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE

Le Conseil Général de l'Allier propose la mise en place de messages signalétiques sur l'ensemble de l'itinéraire suivant les plans décor ci-annexés. Ces panneaux seront à sécurité passive, c'est-à-dire équipés du dispositif « Systeject 03 ».

Ces messages rappellent notamment à l'utilisateur la dangerosité de l'itinéraire, les possibilités de faire une pause sur les aires d'arrêts ainsi que les zones de dépassements sécurisées.

Des pictogrammes pourraient accompagner ces messages.

Messages signalétiques

***Itinéraire Dangereux
Risque d'Assoupissement***

***Itinéraire Dangereux
Risque d'Assoupissement
la Pause s'impose
Aire d'Arrêt à 8 Kms***

***Itinéraire Dangereux
soyez vigilant et patient
Créneau de dépassement
à 12 kms***

Ces panneaux pourraient être complétés par des pictogrammes

ESTIMATION DES PROPOSITIONS

1°) Aménagement aires d'arrêt (hors aire d'arrêt de Cressanges)

Commune de DEUX-CHAISES sens Ouest/Est

Située à 6 km de l'échangeur MONTMARAULT (A71)
Surface 1,2 ha (80 % en plateforme) = 9600 m²
Stationnement estimé : 40 PL + 40 VL

Voies entrée et sortie		160 000 € TTC
Plateforme déjà existante	$\frac{720\,000\ \text{€}}{2} =$	<u>360 000 € TTC</u>
Soit un total de		520 000 € TTC

Commune de BESSON sens Est/Ouest

Située à 2,5 km à l'Ouest de l'échangeur de CHEMILLY (RD2009)
Surface 1,2 ha (80 % plateforme) = 9600 m²
Stationnement estimé : 40 PL + 40 VL

Voies entrée et sortie		160 000 € TTC
Plateforme		<u>720 000 € TTC</u>
Soit un total de		880 000 € TTC

Commune de TOULON-sur-ALLIER sens Ouest/Est

Située à 1,5 km à l'Est de l'échangeur de Toulon s/a (RN7)
Surface 1 ha (80 % plateforme) = 8000 m²
Stationnement estimé : 30 PL + 30 VL

Voie entrée et sortie		160 000 € TTC
Plateforme		<u>600 000 € TTC</u>
Soit un total de		760 000 € TTC

Commune de THIEL-sur-ACOLIN sens Est/Ouest

Située à 5,4 km à l'Ouest de l'échangeur de DOMPIERRE (RD 779)
Surface 4000 m² en complément de l'aire existante (80 % plateforme) = 3200 m²
Stationnement estimé : 15 PL + 15 VL

Voie entrée et sortie		160 000 € TTC
Plateforme		<u>240 000 € TTC</u>
Soit un total de		400 000 € TTC

Cout total des 4 aires **2 560 000 € TTC**

2°) Renforcement de la BAU

Entre l'échangeur de la RN9 et l'échangeur de CRESSANGES (côté Nord)

7 km au droit de la zone de travaux

7 km x 1,5 ml = 10 500 m² → **210 000 € TTC**

Nota le coté sud est actuellement en travaux pour réalisation d'un créneau 2x2 voies

3°) Suppression des dispositifs de retenue dans la section 2X1 voie

Dépose de dispositifs de retenue métallique

3,3 kms → Estimés à **20 000 € TTC**

Transformation du caniveau ouvert en caniveau à fente

2 kms → Estimés à **200 000TTC**

4°) Suppression des zones de dépassement

Modification du marquage horizontal

Forfait estimé à **1500 € TTC**

5°) Renforcement de la signalétique

Poses de panneaux de pré-signalisation relatifs aux aires d'arrêt et aux créneaux de dépassement, équipés de dispositif SYSTEJECT 03

Pose de :

4 panneaux messages génériques

14 panneaux pré-info créneaux de dépassement

10 panneaux pré-info aires d'arrêt

Estimation → **45 000 € TTC**

Estimation de l'ensemble de ces mesures :

Aires d'arrêt	2 560 000 € TTC
Renforcement BAU	210 000 € TTC
Suppression de dispositifs de retenue et mesures d'accompagnement	220 000 € TTC
Modification du marquage horizontal	1500 € TTC
Renforcement de la signalétique	45 000 € TTC

TOTAL 3 036 500 € TTC

BILAN DES ACCIDENTS DE LA RCEA

Date accident	Commune	VICTIMES	
		Tués	BH
Année 2010			
Samedi 9 Janvier 2010	Toulon S/A	3	0
Mercredi 14 avril 2010	Molinet	1	4
Samedi 17 avril 2010	Montbeugny	3	4
Lundi 28 juin 2010	Deux chaises	1	0
Jeudi 1er juillet 2010	Neuilly le Réal	1	2
Lundi 2 Aout 2010	Cressanges		5
lundi 23 aout 2010	Montbeugny		1
Mercrdis 25 Aout 2010	Tronget	2	2
Jeudi 26 aout 2010	Besson	3	1
	Total	14	19
janvier 2011			
Lundi 10 janvier 2011	Molinet	1	
Mardi 11 janvier 2011	Toulon S/A	1	1
	Total	2	1

Coût accidentologique :

1 tué	1 254 474 €
1 BH	135 526 €
1 BNH	5 421 €
Accidents maréiels	6 526 €